



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

REF

communiqué

No: 92
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 19 OCTOBRE 1978

INFORMATIONS POUR L'OBTENTION D'UN PASSEPORT DURANT LE CONFLIT DES POSTES

Le Ministère des Affaires extérieures désire aviser le public qu'en vue de la situation incertaine concernant le service des postes, de se servir des bureaux régionaux des passeports, afin d'obtenir leur passeport, si un départ est imminent. Ces bureaux sont situés à Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa, Winnipeg, Edmonton et Halifax et peuvent offrir un service personnel rapide.

Les demandes de passeport qui ont été soumises par la poste risquent d'être retenues dans le courrier et de ne pas parvenir au Bureau des passeports, occasionnant des délais et des contretemps aux requérants. De plus, même si le Bureau des passeports a déjà reçu des demandes par courrier et que le conflit postal devait se prolonger, le passeport serait probablement retenu à Ottawa et le Bureau des passeports éprouverait des difficultés à assurer la livraison du passeport à temps.

Vu les circonstances, le public est invité à se servir des bureaux régionaux. Tous les bureaux régionaux sont situés dans des villes ayant un aéroport international d'où partent normalement les personnes qui voyagent à l'étranger.

- 30 -

